



Comité de parents
Centre de services scolaire
des Découvreurs

Comité de parents de la commission scolaire des découvreurs 2020-2021

Le 9 septembre 2020, 19h30, vidéoconférence Zoom

Procès-verbal de la 1^{re} rencontre

Étaient présents (en gras)

DÉLÉGUÉ

M. Alexandre Pettigrew
M. Aurélien Dupuy
Mme Caroline Robert
Mme Céline Moïse
Mme Geneviève Charest
M. Ghassen Mahfoudhi
M. Guillaume Picard
Mme Isabelle Langlois
Mme Isabelle St-Pierre
M. Jean-Hubert Smith-Lacroix
Mme Kadiatou Diallo
Mme Marie-Christine Nolet
Mme Marie-Claire Aubrey
M. Martin Corbeil
M. Mathieu Barbeau
Mme Nathalie Simard
M. Papa Demba Ballé Ndiaye
M. René Boudreau
M. Samuel Lafleur-Careau
M. Sébastien Boucher
M. Sébastien Pomerleau
M. Stéphane Lapierre
Mme Tina Fournier Ouellet

ÉCOLE

École Saint-Michel
École Primevères/Jouvence
École Filteau
École L'Abrisseau
École L'Étincelle/Trois-Saisons
École Marguerite-d'Youville
École Des Hauts-Clochers
EHDA
École Les Sources
École Des Coeurs-Vaillants
École Le Ruisselet
École du Campanile
École Saint-Louis-de-France/Saint-Yves
École Des Pionniers
Polyvalente de l'Ancienne-Lorette
École Madeleine-Bergeron
École Notre-Dame-de-Foy
École De Rochebelle
École Fernand-Seguin
École Sainte-Geneviève
École Saint-Mathieu
Collège des Compagnons
École Les Bocages

SUBSTITUT

Mme Dominique Doré
Mme Josée Boudreault
Mme Catherine Gagnon

Mme Karine Briand

Mme Ariane Robert

Mme Syltiane Goulet
Mme Marie-Hélène Fontaine
Mme Véronique Imbeault

Mme Marise Fortin
Mme Émilie Fournier
M. Jean Tittley
M. Christian Lavoie

M. Christian Pleau
Mme Mélanie Charest

Directeur général
Secrétaire générale

Agit à titre de rédactrice de procès-verbal : Mme Audrey Descroisselles

1. OUVERTURE

1.1. Mot de bienvenue

M. Stéphane Lapierre souhaite la bienvenue aux membres du comité de parents.

1.2. Présentation du comité de parents

M. Stéphane Lapierre présente et explique le rôle du comité de parents. M. Martin Corbeil nous partage la présentation « *Infos-Accueil* » qui vient bonifier les éléments mentionnés par M. Stéphane Lapierre ainsi qu'ajouter des éléments pertinents aux membres du comité.

Il a été demandé que la présentation soit transmise aux membres.

1.3. Ouverture de la séance et vérification du quorum

La séance est officiellement ouverte et M. Stéphane Lapierre constate qu'il y a quorum.

1.4. Adoption de l'ordre du jour

PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture

- 1.1. Mot de bienvenue
 - 1.2. Présentation du comité de parents
 - 1.3. Ouverture de la séance et vérification du quorum
 - 1.4. Adoption de l'ordre du jour
 - 1.5. Adoption et suivi du procès-verbal de la réunion du 11 juin 2020
 - 1.6. Embauche d'un rédacteur ou d'une rédactrice des procès-verbaux
 - 1.7. Interventions du public
-

2. Décisions

- 2.1. Adoption des règles de régie interne
-

3. Élections et nominations

- 3.1. Désignation des représentants parents au Conseil d'Administration du Centre de Services Scolaire
 - 3.2. Procédures d'élections
 - 3.3. Élections des officiers du comité de parents
 - 3.3.1 Présidence
 - 3.3.2. Vice-présidence
 - 3.3.3. Responsable des communications
 - 3.3.4. Trésorier
 - 3.4. Nomination du représentant du comité de parents au comité consultatif de transport
 - 3.5. Nomination des délégués du comité de parents à la FCPQ
-

4. Consultations et informations du centre de services scolaire

- 4.1. Informations du directeur général
 - 4.2. Calendrier scolaire 2020-2021
 - 4.3. Calendriers scolaires 2021-2022 et 2022-2023
-

5. Informations

- 5.1. Du président
 - 5.2. Calendrier des réunions du comité de parents
 - 5.3. Formations FCPQ
-

6. Interventions des membres

7. Levée de la séance

Il est proposé par M. Sébastien Boucher appuyé par Mme Marie-Christine Nolet d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

Adopté à l'unanimité

1.5. Adoption et suivi du procès-verbal de la réunion du 11 juin 2020

Il est proposé par M. Sébastien Boucher appuyé par M. Samuel Lafleur-Careau d'adopter le procès-verbal du 11 juin 2020 tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

1.6. Embauche d'un rédacteur ou d'une rédactrice des procès-verbaux

Il est proposé par M. René Boudreau appuyé par M. Sébastien Boucher que Mme Audrey Descroisselles soit la rédactrice des procès-verbaux pour l'année 2020-2021 tant que la situation virtuelle demeure inchangée.

Adoptée à l'unanimité

1.7. Interventions du public

Aucun membre du public n'est présent à la rencontre.

2. Décisions

2.1. Adoption des règles de régie interne

M. Sébastien Pomerleau présente les modifications proposées aux règles de régie interne.

Il est proposé par M. René Boudreau appuyé par M. Sébastien Pomerleau d'adopter les règles de régie interne telles que présentées.

Adoptées à l'unanimité

3. Élections et nominations

3.1. Désignation des représentants parents au Conseil d'Administration du Centre de Services Scolaire

Sur proposition de M. Stéphane Lapierre appuyé par M. Samuel Lafleur-Careau, il est résolu à l'unanimité que M. Christian Pleau et Mme Mélanie Charest agisse respectivement à titre de président d'élection et secrétaire d'élection et, s'il y a un vote, qu'ils agissent également comme scrutateurs.

À la suite du processus d'élections, M. Christian Pleau déclare les parents élus au Conseil d'Administration du Centre de Services Scolaire les parents suivants :

- dans le district 1 (Secteur Ouest) M. Martin Corbeil;
- dans le district 2 (Secteur Nord) M. Mathieu Barbeau;
- dans le district 3 (Secteur Centre-Ouest) M. Stéphane Lapierre;
- dans le district 4 (Secteur Centre) M. Sébastien Boucher;
- dans le district 5 (Secteur Centre-Est) M. Sébastien Pomerleau.

Adopté à la majorité

3.2. Procédures d'élections

Sur proposition de M. Stéphane Lapierre appuyé par M. Sébastien Pomerleau, il est résolu à l'unanimité que M. Christian Pleau et Mme Mélanie Charest agisse respectivement à titre de président d'élection et secrétaire d'élection et, s'il y a un vote, qu'ils agissent également comme scrutateurs.

Adopté à l'unanimité

3.3. Élections des officiers du comité de parents

Le président d'élection informe que :

- quatre postes sont à pourvoir, soit un président, un vice-président, un responsable du secrétariat et des communications aux membres et un trésorier;
- tous les représentants au comité de parents sont éligibles;
- le mandat de chacun de ces postes est d'un an.

3.3.1. Le président d'élection ouvre la période de mise en candidature pour le poste de président.

M. Samuel Lafleur-Careau propose M. Stéphane Lapierre.

Le président d'élection demande si la personne proposée accepte sa candidature.

M. Stéphane Lapierre accepte.

Le président d'élection déclare M. Stéphane Lapierre élu par acclamation au poste de président.

3.3.2. Le président d'élection ouvre la période de mise en candidature pour le poste de vice-président.

M. Stéphane Lapierre propose Mme Marie-Christine Nolet.

Le président d'élection demande si la personne proposée accepte sa candidature.

Mme Marie-Christine Nolet accepte.

Le président d'élection déclare Mme Marie-Christine Nolet élue par acclamation au poste de vice-présidente.

3.3.3. Le président d'élection ouvre la période de mise en candidature pour le poste de responsable du secrétariat et des communications aux membres.

M. Stéphane Lapierre propose M. Samuel Lafleur-Careau.

Le président d'élection demande si la personne proposée accepte sa candidature.

M. Samuel Lafleur-Careau accepte.

Le président d'élection déclare M. Samuel Lafleur-Careau élu par acclamation au poste de responsable du secrétariat et des communications aux membres.

3.3.4. Le président d'élection ouvre la période de mise en candidature pour le poste de trésorier.

M. René Boudreau propose M. Sébastien Pomerleau.

Le président d'élection demande si la personne proposée accepte sa candidature.

M. Sébastien Pomerleau accepte.

Le président d'élection déclare M. Sébastien Pomerleau élu par acclamation au poste de trésorier.

3.4. Nomination du représentant du comité de parents au comité consultatif de transport

Il est proposé par M. Stéphane Lapierre appuyé par M. Sébastien Pomerleau de nommer M. René Boudreau à titre de représentant du comité de parents au comité consultatif de transport.

Adopté à l'unanimité

3.5. Nomination des délégués du comité de parents à la FCPQ

À la suite du processus d'élections, M. Christian Pleau déclare les parents suivants délégués du comité de parents à la FCPQ :

- Délégué 1 : M. Stéphane Lapierre;
- Délégué 2 : Mme Isabelle Langlois
- Délégué substitut : M. Ghassen Mahfoudhi

Adopté à la majorité

4. Consultations et informations du centre de services scolaire

4.1. Informations du directeur général

M. Christian Pleau mentionne que la rentrée scolaire a été plus difficile cette année, car le contexte de pandémie a fait en sorte que le plan de la rentrée scolaire obligeait les établissements à mettre en place des mesures sanitaires. Il y a aussi eu quelques confusions dans l'interprétation du plan de la rentrée du ministre dans le réseau, ce qui a amené des complications dans l'implantation des programmes particuliers des sports-études. Au dernier moment, il y a eu une constatation à l'effet que les établissements ne respectaient pas intégralement le plan de la rentrée, notamment en ce qui a trait aux bulles-classes dont il avait été présumé qu'elles pourraient être éclatées dans le cadre des sports-études ou en incluant des mesures sanitaires très strictes pour aller suivre une option qui peut

être indispensable à l'acceptation d'un cours au cégep par exemple. Lorsqu'il a été constaté que cela ne fonctionnait pas contrairement aux autres commissions scolaires, il a été convenu de manière unanime avec les directions d'établissements qui valait mieux retarder de quelques jours la rentrée scolaire plutôt que d'effectuer une rentrée qui ne respectait pas la directive du ministère de l'Éducation qui elle-même s'appuyait sur des recommandations de la Santé publique. Il n'était pas question de jouer avec la santé du personnel et des enfants. Il s'agit d'une première pour tous.

M. Christian Pleau mentionne que 80 % de leur temps est passé sur la pandémie depuis la rentrée scolaire. Il y a beaucoup de cas, dont une douzaine d'écoles touchées actuellement dans notre centre de services scolaires. M. Pleau signale que les médias demain annonceront que le collège des Compagnons sera en dépistage massif jeudi et vendredi. Le programme PROTIC semble être un milieu où il y a beaucoup d'enfants touchés. Ce sont des classes isolées qui sont évidemment séparées ici et là, mais dans ce cas-ci et devant le nombre de cas qui augmente dangereusement, la Santé publique a cru bon de procéder à une campagne de dépistage massif au collège des Compagnons comme cela a été fait à l'école Jean-de Brébeuf, qui fait partie du centre de services scolaire de la Capitale, la semaine dernière. Cette école sera donc passablement médiatisée demain par rapport aux tests de dépistage massif. M. Pleau mentionne qu'il s'agit somme toute d'une bonne nouvelle pour être au clair avec cette situation.

M. Christian Pleau ajoute qu'il y a tout de même une pénurie de personnel de plus en plus pour toute sorte de raisons. Il y a deux secteurs importants touchés pour les parents. En premier lieu, les services de garde. Une lettre a déjà été transmise aux parents les informant que la situation est fragile, mais ça se résorber mieux que prévu. Derrière la difficulté rencontrée, on semble regagner un peu de terrain avec des embauches la semaine dernière. Ça reste fragile, mais il y a eu de bonnes nouvelles cette semaine. En second lieu, le transport scolaire. Les transporteurs actuellement nous interpellent pour dire qu'ils sont à la limite de la capacité qu'ils ont d'embaucher des chauffeurs. Ils ont mentionné que leurs mécaniciens étaient présentement sur la route ainsi que leurs répartiteurs. Ils craignent d'être en rupture de parcours, que des parcours soient sacrifiés temporairement. M. Pleau dit espérer ne pas avoir de mauvaises nouvelles pour les parents sur des parcours qui ne passeraient pas à cause du manque de chauffeurs. En toute transparence, le Ministère est très préoccupé aussi par cette situation. La fragilité est partout au niveau du transport scolaire, pas seulement aux Découvreurs.

M. Christian Pleau partage une bonne nouvelle dans toute cette saga, les 3 000 Chromebook attendus sont arrivés hier. Dans les prochains jours, tous les enfants du secondaire auront accès à un Chromebook pour ceux n'ayant pas déjà un appareil. Les conseillers et les enseignants sont à pied d'œuvre afin de préparer les équipements.

Dans les prochaines rencontres, M. Pleau parlera du plan de déploiement des maternelles 4 ans. Lors de la prochaine rencontre, M. Pleau sera en mesure de présenter le plan de notre centre de services scolaires ainsi que des demandes d'agrandissement d'écoles à faire.

M. Christian Pleau mentionne aussi que le Ministère a abandonné, pour deux ans, tout le modèle de validation de clientèle pour les élèves EHDAA. Le Ministère ne souhaite pas diminuer les services, il souhaite seulement revoir la mécanique d'Allocation de services pour ces enfants. Les enveloppes financières seront protégées pour les deux prochaines années et elles seront indexées, mais le Ministère remettra entre les mains des directions d'établissements le soin d'établir les besoins des enfants en apposant eux-mêmes leur propre code et non au terme d'un système de validation. La volonté est de débureaucratiser ce processus pour se donner un nouveau modèle d'attribution des allocations financières dans le but, ultimement, de rendre les services aux enfants.

Enfin, M. Christian Pleau mentionne qu'on est à quelques jours de pouvoir publiciser les résultats des tests de plomb dans l'eau. Actuellement, tous les tests dans les écoles primaires sont faits. Les tests recommencent dans deux écoles où il y a eu des travaux majeurs pour être certains des résultats, Saint-Mathieu et Notre-Dame-de-Foy. Entre temps, des mesures sont déjà prises dans les écoles. Les sorties d'eau problématiques ont été remplacées. Si des sorties d'eau sont plus à risques, des affiches ont été installées pour le personnel et pour les enfants afin de les inciter à ne pas les utiliser autres que pour se laver les mains.

Période de questions

M. Stéphane Lapierre ouvre la période de questions.

M. Martin Corbeil demande, que compte-tenu que le ministre avait mentionné que le choix de faire tester les enfants relevait des parents, qu'en est-il quand les écoles demandent un dépistage massif. Est-ce que les parents peuvent refuser et garder les enfants à la maison et suivre le protocole qui est sur le site de du centre de services scolaires. M. Christian Pleau précise que ce n'est pas le centre de services scolaires qui a fait la demande du dépistage, mais la Santé publique qui a déclenché cette opération. M. Pleau mentionne qu'il n'a pas d'autres éléments de réponse, car il ne sait pas quelle est la prérogative des parents dans une telle situation.

M. Sébastien Pomerleau souligne le beau document transmis pour savoir quoi faire dans les situations COVID à savoir s'il y a des symptômes ou non. Celui-ci est très bien fait. M. Christian Pleau mentionne qu'il relayera les remerciements aux services éducatifs.

M. Christian Lavoie mentionne qu'il est au collège des Compagnons et qu'il a reçu l'avis de la direction générale qui transférait une copie du message transmis par la Santé publique. Il est question d'une recommandation, mais dans les choix, le refus n'est pas une option. Est-ce donc une recommandation ou une obligation presque invasive. M. Christian Pleau répond qu'il n'a pas la réponse tel que mentionné plus tôt. M. Pleau mentionne qu'il fera des validations, car la question est pertinente. M. Lavoie demande, parmi les cas qui ont été identifiés dans la commission scolaire, est-ce que des gens ont été malades ou simplement des cas sans symptômes. M. Pleau répond qu'il n'a pas eu d'informations à l'effet que des cas aient dégénérés au point d'être hospitalisés, ni chez le personnel, ni chez les élèves.

M. Guillaume Picard demande, dans un dépistage massif dans une école, est-ce que la Santé publique nous assure du délai pour recevoir les résultats. M. Christian Pleau répond par la négative. M. Pleau mentionne la rapidité de réception des résultats au début, mais plus le temps passe, plus la réception est lente. L'horizon est toujours de 5 à 7 jours, mais dans un contexte de dépistage massif, on ne peut prévoir.

Mme Céline Moïse demande, au niveau de la pédagogie, est-ce que les écoles sont prêtes, y-a-t'il un plan au niveau des écoles pour donner de l'enseignement à distance afin que le fardeau ne revienne pas aux parents. M. Christian Pleau répond que nous sommes mieux préparés qu'au mois de mars dernier. Les écoles ont été sensibilisées à l'importance de se préparer. Du point de vue des équipements, nous possédons des inventaires centralisés qui sont prêts à être déployés rapidement et il existe des directives ministérielles qui demandent aux écoles de prendre en charge les enfants avec un nombre minimal d'heures par semaine. Chaque école, chaque milieu ira avec ses forces et tentera de limiter ses faiblesses pour s'assurer que les enfants ne manquent de rien. À la fin d'un possible confinement de 10 à 14 jours, les enfants seront récupérés par les enseignants s'il n'y avait pas eu suffisamment d'enseignement comme souhaité. Les enseignants ont été encadrés à ce niveau.

4.2. Calendrier scolaire 2020-2021

M. Christian Pleau mentionne le fait que de retarder de quatre jours la rentrée scolaire au niveau secondaire, tout en respectant le régime pédagogique et en offrant aux enfants l'espoir de suivre les 180 jours de classe, implique qu'il faut procéder à une modification du calendrier scolaire pour l'année en cours.

M. Christian Pleau présente le calendrier scolaire 2020-2021 tel que soumis aux membres avant la rencontre pour consultation. Il est proposé d'ajouter les quatre journées perdues à la rentrée scolaire. Les modifications suggérées sont détaillées ci-après :

- les directions d'écoles secondaires ayant deux journées discrétionnaires (journées flottantes), il est proposé d'en supprimer une tout en laissant le soin aux équipes-écoles de positionner stratégiquement la deuxième;
- il est aussi suggéré de retirer en début d'année les deux journées de force majeure qui sont déjà prévues pour être transformées en jours de classe;
- finalement, il est proposé d'éliminer la journée pédagogique du 21 mai qui est généralement prévue pour les voyages scolaires à l'extérieur dans plusieurs écoles pour la transformer en jour de classe.

Cette proposition est soumise après la consultation des quatre directions d'écoles secondaires concernées.

Période de questions/commentaires

Mme Isabelle St-Pierre demande, en tenant compte de la situation actuelle et dans le cas où des congés de force majeure devaient être ajoutés en cours d'année, est-ce que des journées pédagogiques déjà prévues pourraient être annulées, car le seul jeu en ce moment sont les deux journées flottantes. M. Christian Pleau répond qu'il faut trouver une solution équilibrée pour, au minimum, mettre au calendrier ces journées. Il est à garder à l'esprit qu'il pourrait y avoir une tempête, une panne d'électricité en cours d'année. Cependant, les atouts possédés cette année sont qu'il n'y aura aucun voyage scolaire, ce qui sera récupéré en journée de classe pour permettre aux enfants d'être réellement en apprentissage et qu'à partir des prochains jours, les élèves auront tous un Chromebook. On peut donc s'attendre à ce que les enseignants puissent quand même mettre les élèves en travaux advenant une tempête ou autre. Dans cette optique, il serait difficile après avoir supprimé autant de journées pédagogiques en cours d'année d'annuler d'autres journées, car il n'y en aurait pratiquement plus au printemps pour les enseignants, les journées du 19 avril, du 7 mai et du 21 mai étant sorties du calendrier.

M. Jean-Hubert Smith-Lacroix demande, dans l'idée de faire des journées de tempêtes où les gens seraient à la maison avec la tablette, est-ce que c'est quelque chose que le centre de services envisage uniquement pour une année particulière ou ce serait la tendance l'avenir. M. Christian Pleau répond que c'est une conversation que tous devraient avoir au cours des prochaines années autant avec les parents que les syndicats, car de belles avancées pourraient être effectuées au niveau technologique et pédagogique pour éviter que lorsqu'un établissement doit fermer il ne se passe rien. M. Pleau mentionne, qu'aujourd'hui, avec la météo 2-3 jours d'avance, il est facile de se préparer sans que ce soit une journée de classe formelle en enseignement à distance. Beaucoup de choses peuvent se faire pour éviter de perdre ces journées. M. Hubert-Smith demande si la discussion au niveau syndical a déjà été amorcée. M. Pleau mentionne que pour cette année le syndicat a déjà été consulté et celui-ci n'est pas en accord et souhaite que le calendrier scolaire soit respecté intégralement et que le fait d'avoir retardé la rentrée ne doive pas invalider le calendrier disponible quitte à donner 186 jours de classes. Cette position est pour préserver les journées pédagogiques aux enseignants. Avant que le centre de services scolaires prenne la décision de transformer en journée de classe virtuelle des journées de tempête, il faudra avoir un échange avec les partenaires syndicaux et les parents. M. Ghassen Mahfoudhi mentionne, en lien avec les journées de tempête, qu'il se peut que certains élèves n'aient pas d'électricité et ne puissent pas se connecter comme un enjeu à garder à l'esprit.

M. Stéphane Lapierre demande si quelqu'un a des objections et, dans le cas contraire, il propose d'aller de l'avant avec la proposition. Aucune objection n'est soulevée.

Il est proposé par M. Stéphane Lapierre appuyé par Samuel Lafleur-Careau de transmettre un avis favorable à la proposition de modification du calendrier 2020-2021.

Adopté à l'unanimité

4.3. Calendriers scolaires 2021-2022 et 2022-2023

M. Christian Pleau mentionne qu'il s'agit d'un lancement de consultation pour les calendriers scolaires des deux prochaines années. Ceux-ci ont été déposés afin que les membres puissent en prendre connaissance. M. Pleau précise que ces calendriers sont une copie des deux derniers vécus et que ceux-ci semblent bien fonctionner au niveau des écoles. Il est mentionné que de par la Loi, il y a 180 jours de classe à insérer dans ces calendriers avec des endroits stratégiques pour les journées pédagogiques tel que vécu depuis un certain nombre d'années. Un bel équilibre à toute fois été trouvé en laissant aux écoles deux journées pédagogiques flottantes pour leur permettre d'identifier des endroits plus stratégiques en fonction de leur réalité et cela permettrait de revenir à une stabilité aux deux ans pour voir plus loin d'avance. M. Pleau mentionne que cette proposition sur deux ans semble être assez consensuelle. Les membres sont invités à les regarder et à faire leur commentaire lors de la prochaine rencontre afin de les approuver au prochain comité d'administration vers le mois de décembre. Ceux ayant des questionnements précis sont invités à passer par M. Samuel Lafleur-Careau qui fera le lien entre les parents et M. Pleau.

M. Christian Pleau précise toutefois avoir conservé un équilibre pour les journées pédagogiques entre les lundis et les vendredis, car dans plusieurs corps d'emploi les professionnels sont absents les vendredis. Pour la semaine de relâche, le calendrier est arrimé au reste de la région pour la première semaine de mars complète afin d'éviter la désynchronisation entre les commissions scolaires. Les

calendriers sont aussi harmonisés au niveau primaire et secondaire pour respecter la vie des parents qui ont des enfants dans les deux secteurs.

Période de questions/commentaires

M. Stéphane Lapierre mentionne qu'il s'agit somme toute d'un calendrier assez standard. M. Lapierre signale que s'il n'y a pas d'objections ou d'interrogations, les calendriers pourraient être approuvés maintenant. Dans le cas contraire, les calendriers seront à l'ordre du jour de la prochaine rencontre pour discussion.

Mme Isabelle St-Pierre se questionne sur le 3 octobre du calendrier 2022-2023 est encadré rouge et non rempli, qu'est-ce que cela signifie comparativement aux autres types de couleur, car il n'est pas expliqué dans la légende. M. Sébastien Pomerleau signifie qu'il s'agit d'une journée pédagogique prévue pour les élections. M. Christian Pleau mentionne qu'il s'agit de la 18^e journée pédagogique et qu'elle n'a pas été remplie en rouge par erreur.

M. Guillaume Picard demande si la journée de congé du mois d'octobre prévue pour les visites des polyvalentes (portes ouvertes) pourrait être annulée avec le contexte actuel où les rassemblements doivent être évités. M. Christian Pleau répond que les portes ouvertes cette année ont été annulées en présentiel. Les équipes-écoles travaillent fort pour offrir des portes ouvertes complètement virtuelles. Il y aura des capsules vidéo, de la publicité sur les réseaux sociaux et des tournages vidéo pour présenter les écoles de façon virtuelle pour cette année. Pour les prochaines années, ce sera à voir. Si on redevient en présentiel, les écoles secondaires se servaient justement d'une des deux journées pédagogiques flottantes pour placer stratégiquement les endroits requis aux portes ouvertes. M. Picard demande si le congé est maintenu. M. Pleau confirme que le congé aura lieu.

M. Stéphane Lapierre redemande si des membres voudraient reporter le sujet à la prochaine rencontre. M. Sébastien Pomerleau mentionne qu'il aimerait reporter, car il a des questionnements. M. Stéphane Lapierre confirme donc que le sujet est reporté à la prochaine rencontre.

M. Ghassen Mahfoudhi demande s'il s'agit du seul scénario envisagé. M. Christian Pleau répond qu'il y a eu plusieurs scénarios qui sont proposés à la partie syndicale et aux directions d'établissements, mais ces scénarios ne concernent que l'emplacement stratégique des journées pédagogiques dans le calendrier scolaire. Il faut continuer de maximiser l'apprentissage des élèves. M. Mahfoudhi précise qu'il parlait du calendrier de cette année. M. Pleau confirme que pour cette année c'était le seul scénario envisagé à l'unanimité par les directions d'établissements pour être capable de regagner les 180 jours de classe.

Mme Isabelle St-Pierre mentionne qu'en enlevant des journées pédagogiques ça enlève beaucoup de temps aux enseignants pour se préparer. Les enseignants sont, en ce moment, en train de massivement se former en techno pédagogie pour être capable d'assumer le coup pour toutes éventualités. Mme St-Pierre demande donc s'il est possible que les enseignants n'aient pas assez de temps pour pouvoir assumer le coup sans les journées pédagogiques enlevées. M. Christian Pleau répond que les journées d'automne ont été protégées, avec ce que l'on vit, elles étaient trop importantes. Les journées de forces majeures ont déjà été supprimées en sachant bien qu'il peut arriver des tempêtes en cours d'année. Et puis, une journée pédagogique flottante a justement été préservée pour les enseignants afin que les équipes-écoles avec les directions puissent la placer de façon stratégique à l'endroit qui leur plait. Finalement, la journée du 21 mai a été sacrifiée sachant que cette journée est moins souvent une journée de préparation qu'une journée d'accompagnement des élèves dans des activités extérieures. La volonté est faire sauter le moins souvent possible de journées pour les enseignants, mais il s'agit d'une année particulière.

Sujet reporté à la prochaine rencontre

5. Informations

5.1. Du président

M. Stéphane Lapierre remercie tous les membres du comité pour l'élection. En cours d'année, le président va essayer de faire une tablee des présidents avec le président du CE pour essayer d'arrimer les discussions en cours d'année, entre autres, pour redonner les écoles aux milieux. Il est donc

important que le CE soit organisé et que si les présidents sont au courant de ce qui se passe et comprennent leur rôle et collaborent avec les directions d'école, cela facilitera les mesures mises en place dans les écoles et créera un dynamisme au niveau du conseil d'établissement.

Aussi, cette année sera l'occasion d'essayer de rattacher l'EHDAA plus au sein du conseil d'administration. Localement, on peut essayer de tisser plus de lien et de faire des activités communes comme ç'a été fait en juin dernier. Il faut essayer de créer une meilleure symbiose.

M. Lapierre mentionne que ses objectifs en tant que président seront de rassembler les présidents et venir chercher le comité EHDAA pour sentir que les parents travaillent ensemble et de ne pas gérer des enjeux en parallèle et que tous puissent s'aider les uns les autres.

5.2. Calendrier des réunions du comité de parents

M. Stéphane Lapierre mentionne, que de coutume, les rencontres du comité ont toujours lieu le deuxième mercredi du mois.

M. Lapierre présente le calendrier et mentionne qu'il a été décidé de sauter le mois d'octobre à moins que les membres éprouvent l'intérêt de faire une rencontre le 14 octobre prochain.

Pour décembre et juin, les rencontres avaient lieu un jeudi dans les dernières années, car il y a souvent des conseils d'établissement ou des rencontres le mercredi. M. Lapierre demande aux membres si les rencontres pourraient être remises le mercredi lors de ces mois afin d'uniformiser le calendrier. M. Sébastien Pomerleau mentionne que les rencontres de conseil d'établissement de son école ont lieu les mercredis donc il serait préférable de laisser les rencontres de ces mois les jeudis. M. Ghassen Mahfoudhi mentionne ne pas avoir encore les dates à son niveau. M. Lapierre propose donc aux membres de prendre le temps avec leur conseil d'établissement de regarder le tout.

Mme Caroline Robert soulève le fait que les membres pourraient éprouver le besoin d'échanger en octobre dans le contexte actuel. M. Lapierre confirme qu'une séance pourrait être ajoutée le 14 octobre. Cette proposition est approuvée.

Il est proposé par M. Ghassen Mahfoudhi appuyé par M. Stéphane Lapierre d'adopter le calendrier des réunions du comité de parents en incluant l'ajout d'une rencontre le mercredi 14 octobre.

Adopté à l'unanimité

5.3. Formations FCPQ

Une liste des formations web offertes par la FCPQ a été transmise aux membres.

6. Interventions des membres

M. Sébastien Pomerleau demande si des membres ont des activités parascolaires prévues cet automne? M. Samuel Lafleur-Careau, qu'à l'école Fernand-Séguin, ils ont un fournisseur de parascolaire, mais complètement à distance au niveau de la musique. Les autres membres mentionnent que pour l'automne tout est annulé, à revoir cet hiver.

7. Levée de la séance

Il est proposé par M. Guillaume Picard appuyé par M. Samuel Lafleur-Careau de lever la séance à 23h20.

Adoptée à l'unanimité